

Paris, le 14 octobre 2004

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS PUBLIE UNE NOUVELLE VERSION DE SON SITE INTERNET

Dès le jour de sa création, en novembre 2003, l'AMF s'est dotée d'un site internet (<http://www.amf-france.org>). Ce site, élaboré par les équipes de la COB et du CMF en amont de la fusion, était une version de transition. Aujourd'hui, l'AMF met en ligne une nouvelle version de son site internet.

L'objectif de cette nouvelle version est de rendre l'information plus accessible à l'internaute, notamment à l'épargnant, dont l'AMF veut faire un interlocuteur privilégié, et la navigation plus agréable et plus aisée.

Ainsi, l'épargnant dispose, depuis la page d'accueil, d'un accès direct et simplifié aux informations le concernant (conseils pratiques, mises en garde, guides pédagogiques, informations sur le service de médiation...), ainsi que d'un lien sur l'Espace de l'épargnant, au sein duquel sont réunies toutes les informations disponibles sur le site intéressant l'épargnant.

Le professionnel, qu'il soit émetteur, prestataire ou responsable du contrôle des services d'investissement/ déontologue, a également, depuis la page d'accueil, accès à son espace, où il trouvera toute l'information utile pour exercer son activité, rassemblée sur une même page.

Les rubriques traditionnelles : « présentation », « médiateur », « textes de référence », « communiqués de presse », « publications », « décisions et informations financières », « OPCVM et produits d'épargne », « sanctions » et « international » sont toujours présentes et accessibles depuis chaque page du site général.

La rubrique « agréments et habilitations » a cédé la place à une rubrique « prestataires », dans laquelle on trouve une description des principaux prestataires : prestataires de services d'investissement, teneurs de comptes-conservateurs, participants aux systèmes de règlement-livraison, ainsi qu'un accès aux listes : des sociétés de gestion agréées, des autres prestataires de services d'investissement agréés et des participants aux systèmes de règlement-livraison.

Deux nouvelles rubriques ont vu le jour :

« Consultations » : où sont publiées, classées thématiquement, les consultations ainsi que les synthèses des réponses des consultations lancées par l'AMF, et anciennement par la COB.

« Conseillers en investissements financiers (CIF) et démarcheurs » : qui donne accès à une description de ces métiers et des règles les organisant.

Autre nouveauté, l'apparition d'un flux RSS permettant à l'internaute de visualiser, d'un seul clic, les dernières mises en ligne, et lui permettant, lorsqu'il utilise un logiciel de lecture de RSS (certains sont disponibles gratuitement en téléchargement), d'être informé, en temps réel, de la mise en ligne d'un document sur le site général de l'AMF.

Les listes de diffusion permettent toujours aux internautes de s'abonner aux mises en ligne sur le site général, dans la base « décisions et informations financières » et dans la banque des communiqués.

Enfin, tout comme la version précédente, le site internet de l'AMF est disponible en anglais.